

DÉCISION DU MAIRE N° 2023/29

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10 **DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS** D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Service des Affaires Culturelles et Associatives

Objet: Contrat de cession présenté l'Association « Les Paresseux » pour un concert « Musique rock »

Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22;

Vu le Code de la commande Publique;

Considérant la volonté de proposer un concert destiné notamment aux habitants de Saint-Nom-la-Bretèche à l'occasion des Estivales :

Considérant le contrat de cession présenté par l'Association « Les Paresseux » prévoyant la présentation du concert « Musique rock », le mercredi 5 juillet 2023 de 20h00 à 23h00 à l'Espace IKM de Saint-Nom-la-Bretèche:

DÉCIDE:

Article 1: Le contrat de cession avec l'Association « Les Paresseux » sis 13 rue Montrosier, 92200 Neuillysur-Seine, représentée par Jean-Marc Huyghe son Président, est accepté.

Article 2 : Le détail du déroulement de l'intervention, les obligations du producteur et de l'organisateur, les termes d'assurance et d'annulation sont indiqués dans le contrat de cession annexé à la présente.

Article 3 : Le coût de la prestation est arrêté à 1 200,00€ (mille deux cents euros) TTC.

Article 4: Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 01 l du budget de la Ville.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 15 juin 2023

Mis en ligne le 15/06/2023

Document rendu exécutoire le 15/06/2023

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services

Pascal PARISSIER

Le Maire

ler Vice-président de la communauté de

communes Gally Mauldre

